

# REPUBLIQUE FRANCAISE

---

**MAIRIE de Val-de-Sos**  
**3 Grande Rue**  
**Vicdessos**  
**09220 Val-de-Sos**

## **Compte rendu de la réunion du CM du 30 août 2019**

### **Ouverture**

**Appel nominal :** Mesdames Messieurs Bernadette ARCHIAPATI, Natalène AUBIN, Patrick BERLUREAU, Georges BERTRAND, Serge BONJEAN, Marguerite BORDES-NAYROU, Louis BOUNIN, Bernard CAVAILLE, Marie-José DANDINE, Germain DELPY, Monique DREUX, Mylène GUITARD, Marie-Jeanne LERY-MARFAING, Jean MAGALHAES, Michel MORA, Bernard MERCIER, Natale PITTONI, Jean-Pierre RAUZY, Aline ROMEU, Guy SOULIE, Claude TERON.

**ABSENTS représentés :** Mesdames Messieurs Akim BOUFAID procuration à Jean MAGALHAES, Jean-Claude CHALIFOUR procuration à Patrick BERLUREAU, Emile LALLA procuration à Natale PITTONI, Christelle PECH procuration à Monique DREUX, Didier PEYROU procuration à Marie-José DANDINE, Christian TERON procuration à Claude TERON, Mme Dominique DUPUI procuration à Mylène GUITART,

**ABSENTS :** Alix BRENAC, Nathalie DATCHARY, Christian FRANQUET, Jean-Michel HUET, Dominique LANNES, Philippe PUJOL,

**Secrétaire :** Marie-José DANDINE

**Présents externes :** M. Alain CHOMEL du cabinet Diathémis et M. Bruno CALMES du cabinet d'architecture ABC

**Ouverture de la réunion :** 17h

Président : Jean MAGALHAES, secrétaire de séance : Marie-José DANDINE

Présentation de son rapport, par M. CHOMEL, chargé de l'étude pour développement des campings dans le cadre d'un projet de territoire,

Participation en conférence téléphonique de Maître GOSSEAUME pour répondre aux éventuelles questions d'aspect juridique.

Abandon du projet commun d'un seul camping Auzat Vicdessos. Il y aura 2 projets d'aménagement distincts avec délégataires et franchiseurs différents. Ces 2 projets ne sont pas en concurrence mais complémentaires et feront l'objet d'un dossier commun à représenter dans le cadre des bourgs centres.

La formule juridique actuelle DSP (Délégation de Service Public) n'est pas reconductible en termes de délai et ne correspond plus au besoin de développement économique pour ce camping.

Le bail commercial est la forme la plus adaptée, la commune reste propriétaire des biens immobiliers et confie la gestion à un prestataire qui devient propriétaire du fonds de commerce.

La rédaction de ce contrat de bail peut se réaliser rapidement après accord avec les parties concernées (commune et exploitant).

Il est recommandé d'informer rapidement le délégataire actuel si la décision de passer en bail commercial est adoptée.

A noter que le délégataire a été informé par le franchiseur Flower, que la date du 15 septembre est la date butoir pour intégrer le camping de la Bexanelle à leur catalogue et lancer l'early booking qui s'étale jusqu'à la fin janvier.

L'accord du conseil municipal pour cette intégration sera transmis dès lundi 2 septembre au délégataire.

Présentation du projet d'aménagement du camping la BEXANELLE, par le Maître d'œuvre M. CALMES.

Aménagement en 3 zones : sédentaire, campeurs libres dans la partie basse, et résidentielle dans la partie haute.

Aménagement de la partie centrale pour redonner de la vie à ce camping (bâtiment d'accueil/snack bar, piscine).

La zone de circulation devant cette partie sera surélevée pour ralentir la circulation et sécuriser le passage des piétons entre les parties basse et haute.

Le bâtiment d'accueil actuel sera transformé en salle fitness.

Aménagement d'un bâtiment sanitaire dans la zone basse (entrée campeurs libres), avec une partie chauffée pour recevoir la clientèle en hiver.

Le projet présenté ce soir est un avant-projet sommaire, il ne constitue pas le projet définitif qui pourra être déposé dans la cadre du permis d'aménager.

Il faut rapidement prendre rendez-vous avec les services de l'état pour valider la faisabilité de ce projet. M. CALMES accompagnera la commune pour présentation de l'APS aux services de l'ADT.

Présentation du projet de déviation d'Arconac, par le Maire.

Celui-ci fait part des éléments échangés lors de la réunion avec les membres du Conseil Départemental concernant la déviation d'Arconac. Le coût de l'investissement s'élève à 65 000 € HT.

L'appel d'offre est lancé avec remise le 13 septembre. L'ouverture des plis s'effectuera le 13 septembre à 14h, pour lancer au plus vite les travaux afin qu'ils soient réalisés avant le 1<sup>er</sup> novembre.

Remarque de Mme AUBIN concernant l'achat des terrains pour le projet de chemin dit de CHARLEMAGNE - Le prix d'achat pour son terrain ne correspond pas à celui qui a été réglé pour un autre achat. Le Maire confirme que le prix d'achat au m<sup>2</sup>, par la commune, est exactement le même pour les 2 acquisitions auxquelles elle fait référence.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2019**

Une observation est faite par Bernard CAVAILLE sur le point Plan Paysage du Haut Vicdessos. Ce point est repris dans les informations diverses.

Cette précision faite, le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

#### **1) Délibération 2019/112 – Vote de la subvention à l'ACCA de SUC**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention déposée par l'ACCA de la mairie déléguée de SUC et SENTENAC.

Il rappelle que cette demande est parvenue tardivement et que, de fait, elle n'a pas pu figurer sur la liste des subventions aux associations présentée en séance du 12 avril sur la délibération n°2019/080.

Le Maire propose de verser à cette association la somme de 500 € qui sera prélevée au chapitre 65, compte 6574.

Après discussion, la délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

#### **2) Délibération 2019/113 – Mise à disposition de l'ATSEM pour la CCHA du 01/09 au 31/12/2019**

Concernant la mise en disposition auprès de la CCHA de Madame Séverine CLEMENT pour l'année 2019, le Maire rappelle que les termes de la délibération du 28 septembre 2018 restent inchangés. Madame Séverine CLEMENT, agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe, est mise à la

disposition des services de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège. Cette mise à disposition est renouvelée du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2019, dans l'attente d'une évolution administrative de la situation. Les heures effectuées ainsi que tous les frais et charges de déplacement seront remboursés à la commune de Val-de-Sos, sur présentation d'un relevé annuel.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

### **3) Délibération 2019/114 – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à ces recrutements et à créer des postes en CDD de maximum 6 mois et cela pendant un an.

La suppression du précédent poste d'agent d'entretien fera l'objet d'une délibération.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

### **4) Délibération 2019/115 – Achat parcelles consorts RIVIERE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2019/095 du 24 mai concernant le projet d'acquisition des parcelles appartenant aux héritiers de Madame RIVIERE.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'après négociation avec la famille, un accord a été passé pour l'achat des parcelles citées ci-après d'une superficie totale de 2 ha 61 a 66 ca pour la somme globale et forfaitaire de 42 500 euros (quarante-deux mille cinq cent euros).

Section A n° 0320 – 0648 – 0732 – 1439 – 1440 – 1775 – 2078 –

Section B n° 0383 – 0384 – 0402 – 0446 – 0456 – 0459 – 0464 –

0465 – 0496 – 0497 – 0698 – 0699 – 0700 – 0702 – 0703 – 0741.

Le Maire précise que sur la parcelle cadastrée section A n°1775 il y a une petite remise à bois.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

### **5) Délibération 2019/116 – Approbation d'un Avant-Projet Sommaire APS du Camping la BEXANELLE**

Suite à la présentation au conseil municipal de l'APS par le cabinet d'architecture ABC, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet et d'autoriser la continuité des études, dans la perspective du dépôt de demande de permis d'aménager pour le camping la BEXANELLE.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

### **6) Délibération 2019/117 – Désignation avocat pour accompagnement et rédaction juridique du contrat d'exploitation du camping la BEXANELLE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la DSP du camping arrive à échéance au 31 décembre 2019.

Suite à la présentation au Conseil Municipal de l'étude du cabinet Diathémis sur les divers scénarii de développement et gestion du camping, le Maire propose d'opter pour une gestion en bail commercial.

En conséquence et afin de préparer la poursuite de l'exploitation, il est proposé de se faire accompagner par Diathémis et son avocat afin de finaliser cette convention qui va lier la commune avec le futur gestionnaire du camping.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

#### **7) Délibération 2019/118 – Approbation des travaux concernant la déviation d'ARCONAC devant être réalisée par la commune**

Suite à la présentation de ce dossier au conseil municipal en début de séance, le Maire propose l'échange entre :

- l'actuelle section RD 708A qui traverse le hameau et qui serait déclassée pour devenir communale,
- en contrepartie l'actuelle voie communale dénommée « chemin déviation d'Arconac » intégrerait le réseau départemental, et ferait l'objet d'un classement en route de 4<sup>ème</sup> catégorie par la Direction des Routes Départementales.

Afin que cet échange soit équitable sur un plan financier, il nécessite la remise en état de la déviation par la commune :

- creusement des fossés latéraux,
- raccordement au réseau départemental amont (route de Vicdessos à l'entrée d'ARCONAC) et aval (à hauteur du pont sur le Vicdessos),
- revêtement tri-couche,
- enrochement de protection sur la berge du Vicdessos et pose de glissières bois et

métal.

Suite à une remarque de Mme AUBIN sur les travaux concernant les clôtures, le Maire précise que ceux-ci font l'objet d'une autre commande.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

#### **8) Délibération 2019/119 – Désignation maître d'œuvre pour les travaux de la déviation d'ARCONAC**

Suite à la délibération précédente 2019/118 qui acte les travaux de la déviation d'Arconac, pour mener à bien ce projet (estimation et lancement des appels d'offre dans les plus brefs délais) le Maire propose de désigner le cabinet PROJETUDE, situé à AMPLAING - 09400 MERCUS-GARRABET. Ce cabinet intervient déjà pour l'étude d'enfouissement des réseaux sur la traversée d'Arconac.

Vote Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

#### **9) Délibération 2019/120 – Acquisition d'une bande dans la parcelle cadastrée section D n°2247- mairie déléguée de SUC et SENTENAC**

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier d'un habitant de la mairie déléguée de Suc et Sentenac, qui souhaite céder à titre gracieux, une bande de terrain d'un mètre cinquante se trouvant sur la parcelle cadastrée section D n°2247.

Ceci afin qu'elle soit utilisée pour la servitude de l'adduction d'eau potable du village.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

#### **10) Délibération 2019/121– Fixation loyer et charges Appartement Ecole de Sentenac**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose d'un appartement entièrement rénové situé dans les locaux de l'ancienne école de Sentenac dont il convient de fixer le loyer.

Il s'agit d'un T3 mansardé en partie, situé aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage de l'ancienne école de Sentenac ainsi que d'un jardin attenant.

Il est proposé un loyer d'un montant de trois cent quatre-vingt euros (380 €) et des charges à vingt euros (20 €).

Le locataire prend à sa charge : gaz (chauffage / eau chaude), électricité, téléphone.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

### **11) Délibération 2019/122 – Mise à disposition d'un agent administratif pour la commune d'ILLIER-LARAMADE**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention qui existe avec la commune d'ILLIER-LARAMADE pour la mise à disposition de Madame Gisèle GARCIA pour assurer le secrétariat de la mairie.

Le Maire propose de reconduire cette convention dans les mêmes conditions : les heures effectuées ainsi que tous les frais et charges de déplacement seront remboursés à la commune de Val-de-Sos, sur présentation d'un relevé annuel.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

#### **Informations diverses :**

- Demande de l'école de musique de mise à disposition d'un local pour la rentrée scolaire, pour utilisation le mardi après 18h et le mercredi après-midi. Les locaux proposés au-dessus de la mairie leur conviendrait. S'ils confirment leur besoin, une convention sera établie avec gratuité du loyer. En revanche, il n'y aura pas de subvention accordée à cette association.

#### **- Point sur travaux :**

##### Suc :

Les travaux du système de désenfumage du centre permanent, ainsi que ceux concernant la rénovation de l'appartement au-dessus de la Mairie sont terminés. Le locataire est installé depuis début juillet.

La réception des travaux de la chaufferie - atelier - garage a été effectuée le 1<sup>o</sup> aout. Une partie des réserves a été levée. Ce qui reste le sera courant septembre, au retour de congés des entreprises. La chaudière fonctionne depuis fin juillet. Cette période d'essai a permis de remédier à quelques dysfonctionnements.

Le programme de réparation des murs de soutènement sur les sentiers est relancé. Des devis nous parviennent actuellement.

Les travaux d'installation d'une citerne de lutte contre l'incendie à Lariérole étaient prévus en 2019. Pour permettre l'obtention de subventions plus avantageuses, le dossier a été transféré à la CCHA qui a programmé ces travaux en 2020.

Viedessos : réfection toiture maison Ducros, remplacement fenêtres au-dessus de la mairie, déviation Arconac, façade nord bâtiment logement de la trésorerie

Sem : les travaux prévus au budget pour la voirie (rue de l'église) et la rénovation du gîte ne sont pas réalisés. Il y a urgence à reprendre la rue de la fête.

Goulier : le gros projet est celui de la rénovation du relais d'Endron.

- Réunion des Vice-présidents de la CCHA : compte-tenu de la baisse des recettes, le plan des investissements va être diminué.

La CCHA a fait faire une étude sur l'informatisation et l'évolution vers une « école numérique » qui fait ressortir la nécessité d'uniformiser le parc, et de réfléchir sur la maintenance. Et cela avec l'accord des enseignants.

Pour le présent, il a été acté de la nécessité d'acheter des matériels devenus obsolètes, dans les plus brefs délais.

- Conférences des maires lançant le PLUIH : importance de participer aux réunions qui seront organisées.

- Transport méridien : une lettre d'information a été transmise aux parents d'élèves en amont de la rentrée scolaire précisant l'arrêt du financement de ce transport.

- Plan paysage : « L'intervention de Laure Chevillard, chargée de mission du PNR, lors du conseil municipal du 28 juin dernier à Goulier, a mis l'accent sur la faible participation des habitants y compris des élus aux animations et ateliers participatifs du Plan de Paysage du Haut Vicdessos qui rassemble les 7 communes de notre territoire. Le comité technique se réunit le 3 septembre pour préparer le prochain comité de pilotage, prévu le 20 septembre prochain. A cette occasion, où le grand public est invité, le bureau d'études présentera le diagnostic paysager qu'il a réalisé ainsi que tous les documents produits sur les divers scénarios envisageables à l'horizon 2050. Nos élus sont conviés à participer à cette journée en salle et sur le terrain, et à faire connaître autour d'eux cette action. »

- Point sur les actualités de l'été :

Journées citoyennes organisées sur commune déléguée de Suc et Sentenac, réhabilitation et nettoyage de chemins ruraux. Les canaux qui protègent le village de Sentenac et qui datent de 1953 sont très dégradés, il faudra envisager de les rénover.

Conférence OHM : participation importante des habitants à cette rencontre visant au rapprochement des scientifiques avec le grand public

Conférence « grand tetras » : participation importante des habitants à cette rencontre prévue initialement sur Vicdessos, mais déplacée sur Suc suite indisponibilité salle.

Formation 1<sup>er</sup> secours : participation importante des habitants à cette initiation à renouveler...

**-Participation des élus aux diverses manifestations :**

Ricordate, spectacle « grands chemins », manifestation contre les dégâts des ours, fête de la montagne, challenge Montcalm, concert école musique...

- Le bulletin municipal n°2 est en cours de réalisation, finalisation avant diffusion.

**Point sur actualités à venir :**

- le 13 septembre 14h ouverture des plis marché déviation Arconac,

- les 14 et 15 septembre action de rénovation orris de Gagnioule avec le PNR. Les volontaires extérieurs à Suc/Sentenac seront les bienvenus.

- le 14 septembre inauguration local MMTT, location vélos Auzat,

- le 19 septembre CA et AG de l'Office de Tourisme,

- le 20 septembre comité pilotage Plan Paysage,

- le 21 septembre foire saint Matthieu,

16h projection salle des fêtes de Vicdessos des films « les orris du Carla » et « Yanling la petite éleveuse de chèvres d'Olbier »

- les 25 ou 26 ou 27 : à l'occasion de la St Michel, fête des parachutistes, la STAT a prévu de sauter sur Vicdessos ou Suc en hommage aux militaires tués à Pioulou.

- le 26 septembre : conseil communautaire.

**Questions diverses**

**Prévision prochaines dates réunion Conseil municipal :**

- **27 septembre à Sem**

- **jeudi 31 octobre à Suc et Sentenac**

**Séance levée à 20h20**

**Le Maire**

**Le secrétaire de séance**

**Jean MAGALHAES**

**Marie-Josée DANDINE**